

Pacte National pour l'Emergence Industrielle

Contribution du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle pour le Vdet Ressources Humaines



■ Cérémonie de signature, sous la présidence de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, des conventions de mise en oeuvre du Pacte National pour l'Emergence Industrielle, Fès le 13 Février 2009.

Sous la présidence effective de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Gouvernement, la CGEM et le GPBM ont procédé le 13 Février 2009 au Palais Royal de Fès à la signature du Contrat Programme 2009-2015 pour la mise en oeuvre du Pacte National pour l'Emergence Industrielle.

La mise en oeuvre de ce Pacte permettra la création de 220.000 nouveaux emplois sur la période 2009-2015 dans les six métiers mondiaux du Maroc : Offshoring, Automobile, Aéronautique, Electronique, Textile et Cuir et Agroalimentaire.

La disponibilité quantitative et qualitative des compétences conditionne largement la réussite de ce Pacte.

Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle s'est engagé à accompagner le Pacte National pour l'Emergence Industrielle, en partenariat avec les branches professionnelles, par le développement d'une offre de formation à plusieurs niveaux :

- Formation initiale, il s'agit d'une formation diplômante ou qualifiante avant l'embauche par l'entreprise.
- Formation à l'embauche, il s'agit d'une formation visant à réussir le recrutement des ressources humaines par le développement de leurs compétences pendant la première année en vue de les rendre opérationnelles dans les postes de travail à occuper.
- Formation continue, il s'agit d'une formation visant à répondre aux besoins en formation continue des salariés et destinée à accompagner leur évolution au sein de l'entreprise pendant la deuxième et la troisième année succédant leur recrutement.

LA RÉDACTION

